

VERDUN

Bulletin d'information de la Ville de Verdun N°57



Un destin commun ?

Au cours des dernières semaines, une double critique a été adressée à la Ville de Verdun.

La critique concerne en premier lieu notre volonté de créer une communauté d'agglomération sur notre bassin de vie de 50 000 habitants. Une telle organisation permettra en effet de mieux prendre la mesure de nos pratiques quotidiennes de vie - habitat, travail, école, loisirs - tout en bénéficiant de dotations d'Etat supplémentaire chaque année de 3,6 à 5,4 millions d'euros en plus, selon le périmètre retenu, soit un potentiel sur l'ensemble du Nord Meusien de 8 millions d'euros, pour financer des équipements, pour nos entreprises et nos emplois. Précisons qu'au sein d'une telle structure les communes rurales disposeraient d'une large majorité représentative. Malgré ces avantages considérables, certains maires des villages concernés refusent cette proposition. L'argument officiel le plus souvent entendu étant : l'argent n'est pas tout.

Sur la même période et presque dans le même mouvement, des voix s'élèvent pour reprocher à Verdun de demander aux communes concernées, comme la loi le prévoit, les frais de scolarisation des enfants résidant dans leurs communes mais inscrits dans des écoles verdunoises. Le principe de réciprocité s'applique bien évidemment aux enfants verdunois scolarisés dans d'autres communes. Pourquoi la scolarisation des enfants d'une commune devrait être prise en charge financièrement par les habitants d'une autre commune ? Rien ne le justifie et la loi ne le permet pas.

De deux choses l'une. Ou bien nous avons conscience d'avoir un destin commun sur un bassin de vie identifié et nous mettons en œuvre des institutions à même d'organiser notre vie collective au mieux de l'intérêt général. Ou bien chaque collectivité garde égoïstement son autonomie et doit en assumer toutes les conséquences, y compris financières, autrement dit elle continue à dépérir. Si l'argent n'est pas tout, sans argent on ne fait rien.

Verdun continuera donc à oeuvrer résolument pour la création d'une communauté d'agglomération dans le Nord Meusien et, dans l'attente de cette création, à gérer son budget au plus près de l'intérêt de ses habitants.

Le Conseil Municipal des Jeunes, élections 2012 !

Les élections se sont déroulées dans les collèges de Verdun et Thierville parmi les élèves de 5ème et 4ème, durant la semaine du 10 au 14 octobre 2011.



Le Conseil Municipal Jeunes est une assemblée qui permet aux jeunes Verdunois de niveau 4ème et 3ème, de participer activement à la vie de leur ville. À l'occasion d'élections, les élèves élisent leurs représentants au Conseil Municipal. Le groupe est élu dans les collèges de Verdun - Barrès, Buvignier, Sainte-Anne, Sainte Exupéry et Saint Jean - pour un mandat d'une durée de deux ans.

Cette initiative de la Ville a pour but d'aider les jeunes à comprendre et à s'impliquer dans le fonctionnement de la cité, mais également de favoriser l'écoute des jeunes par la Ville en recueillant leurs propositions et initiatives. C'est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté où l'on prend des décisions, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse.

Le mardi 08 novembre 2011, les nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes se sont réunis pour leur première séance. Accueillis par le Maire de la Ville de Verdun, les nouveaux élus se sont familiarisés avec leur fonction et les responsabilités qui incombent à leur nouveau statut.

Quinze élus siègent dorénavant au Conseil Municipal des Jeunes. Les réunions se déroulent dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Verdun.

Les CMJ participent à des réunions, prennent des décisions, sont invités aux manifestations commémoratives et aux événements clés du calendrier municipal. C'est au cours des séances dans la salle du Conseil que les CMJ peuvent s'impliquer dans la vie de leur cité et proposer des projets pour la communauté. Les jeunes élus sont soutenus par des représentants de la Ville de Verdun, qui les accompagnent dans leurs projets tout en leur enseignant l'organisation et le déroulement d'un Conseil Municipal.

La réunion du **jeudi 17 novembre 2011** a été consacrée à l'élection du Maire et des adjoints, et à la répartition des membres au sein des commissions (sport et égalité des chances, culture et mémoire, environnement). Au cours de l'élection, les membres désirent obtenir une fonction particulière, ont dû se présenter et présenter leur projet devant l'assemblée.

Élections du Maire et des adjoints

Richard Helmetetter, Maire du Conseil Municipal des Jeunes;
Valentin Ruby, Adjoint aux sports et à l'égalité des chances;
Charlotte Willaume, Adjointe à l'environnement;
Alexandre Radet, Adjoint à la culture et à la mémoire

Répartition des membres dans les commissions

Commission Culture et Mémoire: Alexandre Radet (Adjoint), Aurélien Bee, Charles Christophe, Joscelin Rinaudo et Marceau Rondelard

Commission Sport et Égalités des chances: Valentin Ruby (Adjoint) Alexis Duquenne, Matthieu Golinski, Aurélien Haas et Lucie Lallemand

Commission Environnement: Charlotte Willaume (Adjointe), Bryan Bracke, Marie Rostan et Nil Secgin

Le Maire est membre dans toutes les commissions.



Présence des CMJ au cours de la cérémonie de la Flamme sacrée du 09 novembre et de la commémoration du 11 novembre 2011



Les membres élus sont: Aurélien Bee, Bryan Bracke, Andy Cerqueira, Charles Christophe, Alexy Duquenne, Matthieu Golinski, Aurélien Haas, Richard Helmetetter, Lucie Lallemand, Joscelin Rinaudo, Marceau Rondelard, Marie Rostan, Valentin Rudy, Nil Secgin, Charlotte Willaume.

La ludothèque Municipale de Verdun

La ludothèque municipale est un service de prêt de jouets et de jeux qui propose à un public varié des animations autour du jeu. Elle dispose de plus de 700 jeux et jouets (jeux d'éveil, de société, de construction, d'éducation, de loisirs créatifs et des jeux vidéo) qui sont renouvelés afin de maintenir une offre de qualité.



La ludothèque a organisé une foire aux jouets le 19 novembre 2011. La ludothèque municipale est implantée dans des locaux situés Place du Commandant Galland à Verdun. À la rentrée 2012, la ludothèque intégrera ses nouveaux locaux au château Couten, lorsque les travaux seront terminés.

Ecole Caroline Aigle: confort et modernité

Les travaux du futur complexe scolaire se poursuivent et la construction de cette nouvelle école devrait être terminée pour la rentrée de **septembre 2012**.

11 salles pour les classes élémentaires et 6 pour les classes maternelles seront disponibles. À moins de 25 élèves par classe en moyenne sur Verdun, l'école est donc en capacité d'accueillir un peu plus de 400 élèves. Le bâtiment a, par ailleurs, été dimensionné pour anticiper d'éventuelles évolutions démographiques ou éducatives, qui nécessiteraient des classes supplémentaires. 4 salles pourraient ainsi être aménagées pour faire face à une demande nouvelle.

Le service CAAPE (Centre d'Accueil et d'Animation Pour l'Enfance) dispose de 3 salles qui lui sont affectées en propre. À cet espace sont ajoutées une salle informatique et une salle bibliothèque qui seront partagées entre les écoles. Une salle de restauration sera également aménagée pour accueillir au maximum 180 enfants en simultané.

À noter que cet équipement scolaire et périscolaire répond aux exigences de confort et de modernité de notre époque: accessibilité aux personnes à mobilité réduite, basse consommation d'énergie (panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur), récupération des eaux de pluie, jardin d'agrément...

Le Service Minimum d'Accueil

Durant les grèves :

Les élèves des écoles élémentaires sont accueillis au CAAPE Ville Basse, 14 rue des Tanneries (entrée sous le porche, à l'entrée du parking de l'Hôtel de Ville) et encadrés par des animateurs.

Les élèves des écoles maternelles sont accueillis dans leurs écoles respectives et encadrés par les Agents Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) qui, lors des grèves, prennent intégralement en charge les enfants placés sous leurs responsabilités.

Les enfants et adultes sont accueillis par les animatrices qui organisent le prêt de jeux et accompagnent les enfants lors des activités en leur proposant des jeux adaptés à leur âge, à leur goût et à leur épanouissement.

Ce service concerne un public étendu :

- Les enfants des écoles maternelles et élémentaires
- Les enfants de 1 an à 4 ans accueillis en halte-garderie au centre social et culturel des Planchettes
- Les enfants participant au club-jeu (mercredi après-midi), à la ludothèque dans le cadre du Contrat Educatif Local
- Les enfants accueillis dans les services périscolaires de la Ville de Verdun participent à des ateliers organisés avec l'animatrice de la ludothèque
- Les personnes âgées en foyer logements
- Les groupes en provenance d'établissements spécialisés (Institut médico-éducatif, E.M.P., Centre Chanteraine, etc...)
- Les usagers lors de l'ouverture au public (enfants, adolescents, adultes)
- Les personnes venant au Relais d'Assistants Maternels peuvent être accueillis à la ludothèque

Infos Pratiques

Mardi et vendredi de 17h à 18h30, accueil au public pour le prêt de jouet Carte d'adhésion pour louer les jouets.
Verduinois: 5,50€/an - Louer 3 jeux à l'unité 1,30€, prêt de trois semaines.
Non verduinois: 16,20€/an - Louer 3 jeux à l'unité 2€, prêt de trois semaines

Le coup de pouce des plus jeunes

Le 15 décembre 2011, de jeunes élèves de cours préparatoire, leurs parents, les animateurs et le Maire de la Ville signent un contrat, par lequel les enfants s'engagent, en plus de leur temps scolaire, à consacrer chaque jour une heure et demi à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'initiative plus connue sous l'appellation «Club Coup de Pouce».

Les parents signent également et sont ainsi associés au projet. Ils s'engagent à surveiller les résultats et les progrès de l'enfant, et à les encourager. Une fois par trimestre, ils assisteront à une séance du Club Coup de Pouce.

À l'occasion de la signature du contrat, les enfants se voient remettre un cadeau de la Ville pour leur engagement, et une carte d'abonnement à la Bibliothèque de Verdun.

Club Coup de Pouce: de quoi s'agit-il ?

Chaque soir de chaque jour scolaire, le club se réunit pour une séance d'une heure et demi, sous la responsabilité d'un animateur. L'action se déroule en quatre temps. Le club commence par une discussion autour d'un goûter. Un travail de lecture est donné par l'enseignant, puis les élèves réalisent des activités brèves et ludiques telles que la lecture surprise, des productions collectives d'écrits, des jeux de sons, des jeux de lecture, ou bien lire et écrire à deux. La séance se clôture par un rituel particulier : la Belle Histoire, avec une lecture d'une dizaine de minutes.

Les écoles et clubs concernés pour l'action 2011-2012

En 2011-2012, l'action concerne les élèves de CP, répartis en quatre clubs : un club à l'école Poincaré, deux clubs à l'école Michel-Pergaud et un club à l'école Porte-de France élémentaire.



Cérémonie de signature du contrat «Club Coup de Pouce Lecture 2010 - 2011»

Date et horaires

La cérémonie de signature du contrat «Club Coup de Pouce Lecture 2011-2012» est prévue le jeudi 15 décembre 2011 à 18h30



Le RAM, un lieu d'éveil

Cela fait maintenant deux ans que le relais d'assistant maternel a ouvert ses portes, à Verdun. Fruit d'un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la Ville de Verdun, le RAM est ouvert aux 113 assistants maternels présents sur Verdun, aux parents et aux enfants

Le RAM... qu'est-ce que c'est ?

Un relais d'assistant maternel ou RAM est un lieu d'accueil qui s'adresse aux assistants maternels, aux parents, ainsi qu'à toutes les personnes concernées par l'accueil du jeune enfant.

C'est un lieu d'information et d'orientation permettant d'accompagner des parents dans leur rôle «d'employeur» d'un assistant maternel, d'informer les assistants maternels, souvent isolés, sur les questions relatives à leur statut et à la professionnalisation de leur métier. C'est aussi un lieu d'échange et de médiation entre les assistants maternels et les parents.

Les RAM ne sont ni des lieux de garde d'enfants, ni des employeurs d'assistants maternels, mais des lieux de vie qui favorisent les relations entre les individus.

Quelles sont les activités proposées ?

Les activités d'animations proposées par les RAM sont de trois types: Des actions individuelles (rencontre ou échange téléphonique) sous forme d'informations, conseils, médiation, élaboration de contrat de travail ou de bulletin de salaire, mais aussi rappel du cadre légal pour les parents/employeurs et assistants maternels/employés.

Des ateliers d'éveil, de lecture, des activités de motricité qui contribuent au développement du jeune enfant. Par ailleurs, le RAM offre aux assistants maternels, accompagnés des enfants qui sont placés sous leur responsabilité, des ateliers de découverte de jeux et jouets en lien avec la ludothèque, visant à élargir le champ des activités d'éveil proposé aux jeunes enfants. Des animations exceptionnelles peuvent être organisées, c'est-à-dire des spectacles, des fêtes, des réunions d'information, ainsi que des sorties (bibliothèque, ludothèque, expositions, Parc Japiot...)

En outre, le RAM organise pour les assistants maternels des formations aux premiers secours.



Infos Pratiques

Relais d'assistants maternels de Verdun
1er étage du 1 rue Louis Couten, Verdun
Tél.: 03 29 83 44 22

Lundi, mardi, mercredi et jeudi: de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 ou sous rendez-vous



La réhabilitation du Château Couten

Les travaux de réhabilitation du secteur des Minimes se poursuivent et le Château Couten, bâtisse construite en 1774 par les Récollets (religieux réformés de l'ordre de Saint-François), a bénéficié d'un réaménagement ambitieux. Les travaux sont réalisés par la Communauté de Communes de Verdun.

Après sa rénovation, le Château accueillera à nouveau les services périscolaires du centre ville. L'ensemble du bâtiment pourra accueillir 80 enfants en restauration. Les élèves des écoles maternelles seront accueillis au rez-de-chaussée, les élèves des écoles élémentaires au premier étage et la restauration scolaire au deuxième étage. La ludothèque, située Place Commandant Galland, sera également déplacée à l'arrière du bâtiment, juste à côté du château.



Stages sportifs

Des activités sportives sont proposées aux jeunes tout au long de l'année: pendant les périodes scolaires «Sport découverte» et pendant les petites vacances «Stages multisports».

Ces activités font découvrir aux jeunes des activités sportives variées et adaptées aux saisons (football, tennis, handball etc...). Les associations sportives verdunoises contribuent à ces ateliers en initiant les enfants à des activités particulières: randonnées-vélos, plongée, équitation, tir à l'arc ou à la carabine etc... Le but de cette action est de mieux articuler et équilibrer le temps scolaire, les temps péri-scolaire (avant et après les cours) et extra-scolaire (vacances et loisirs) des enfants et des jeunes. L'aménagement des temps et des activités favorise la réussite et l'insertion des enfants et des jeunes et contribue à une démarche d'éducation globale de l'individu.

Ces activités rentrent dans le cadre du Contrat Éducatif Local (CEL), une mission qui mobilise tous les acteurs éducatifs. Le projet éducatif doit favoriser la réussite scolaire et sociale par la participation des jeunes à la vie locale, à la culture et au sport.

Service Enseignement - Jeunesse - Sport

13 rue du Président Poincaré
BP 80719 55107 Verdun Cedex
Tél. : 03 29 83 44 22
Mail : mairie@ville-verdun.fr



L'Accueil Périscolaire

Les accueils périscolaires, à Verdun comme partout en France, ont été créés pour soulager les parents qui travaillent, et ne peuvent, de ce fait, garder leurs enfants dans les heures qui précèdent et suivent le temps scolaire, y compris le temps de midi. La politique périscolaire mise en œuvre par la Ville de Verdun est destinée, dans un cadre budgétaire contraint, à répondre à ce besoin. La préoccupation principale est de prendre en compte les rythmes de l'enfant : temps scolaire, jeux et activités, famille... avec le souci de respecter un équilibre entre ces différents aspects nécessaires à l'épanouissement de l'enfant.

Accueil et restauration périscolaires sont des services facultatifs, souvent difficiles à mettre en œuvre dans les petites communes. Services facultatifs également pour les parents. Beaucoup ne l'utilisent pas. À Verdun, **1 élève sur 4 environ. 24,5 %** de l'effectif scolaire, étaient inscrits à la garderie périscolaire en 2010/2011 et **28%** étaient inscrits à la restauration scolaire. Certains sont inscrits mais n'utilisent que très occasionnellement les services.



LE COÛT DU SERVICE

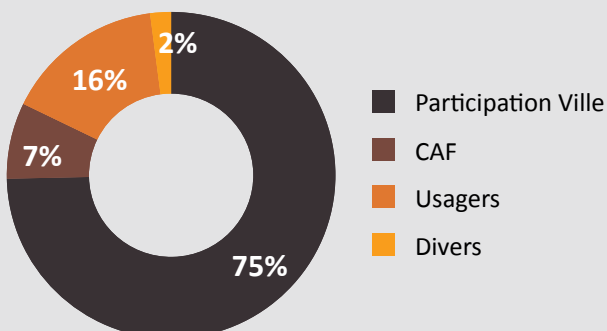
À Verdun (chiffres 2010/2011), l'accueil périscolaire était jusqu'à présent globalement supporté à **75%** par la Collectivité et donc par l'impôt, **7%** par la CAF qui subventionne les accueils périscolaires à condition qu'ils emploient des professionnels confirmés (BAFA, BAFD) et **18%** par les familles, qui, jusqu'à présent, payaient à peu près toutes le même tarif, quel que soit leur niveau de revenu. La Collectivité finance 55% de la restauration scolaire.

Le budget global 2010 de l'accueil périscolaire est de **447 322 €** dont **333 967 €** pour la Ville de Verdun. Le budget de la restauration scolaire s'est élevé à **331 271 €** dont **183 431 €** à la charge de la Ville de Verdun. Soit un budget global de **778 593 €** dont **517 398 €** à la charge de la ville.

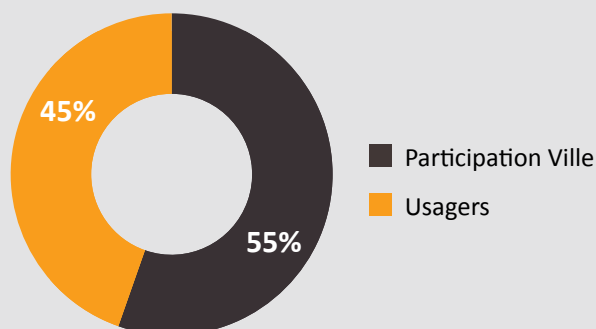
Par enfant, le coût total moyen de l'accueil périscolaire est de **1 229 €** dont **917 €** à la charge de la Ville, le coût total de la restauration scolaire est **794 €** par enfant dont **440 €** à la charge de la ville de Verdun.



Accueil / Garderie



Restauration scolaire



Au regard de ces chiffres, la Collectivité a donc décidé d'une nouvelle politique tarifaire plus équitable et plus équilibrée

Plus équitable, car la Collectivité applique désormais des tarifs modulés en fonction du niveau des revenus des ménages.
Plus équilibrée puisqu'il s'agit de tendre vers un financement de ce service par la Collectivité à hauteur de 50%.

Un tarif modulé en fonction des revenus

En clair, les revenus plus modestes paient moins qu'avant, les revenus les plus élevés paient davantage. Le coût du service était, jusqu'à présent, presque identique pour tous les revenus. Désormais, pour les trois premières tranches de revenu, le coût de l'accueil et de la restauration périscolaire est inférieur à l'an passé. Le prix du repas passe de 4,90 € (prix de l'ancienne tranche) à 1,31 €, 2,62 € et 3,92 € (prix des 3 nouvelles tranches). Le prix du repas à 13 € n'a jamais existé. Le tarif de 13 € correspond en réalité à un repas à 5,24 € avec deux heures de garderie, soit deux fois 3,92 €, ce qui fait au total 13,08 €, somme qui n'est payée en totalité que par les ménages ayant au minimum 6 250 € de revenus mensuels et un seul enfant (tranche 8).

L'équilibre : tendre vers un financement Ville à 50%

Rappelons que les prestations sont facturées aux usagers en dessous de leur coût de revient pour la Collectivité.

Une tarification plus simple

La réforme de la politique périscolaire de la Collectivité s'accompagne d'une réactualisation des quotients familiaux et d'une simplification des tarifs. Une seule base tarifaire désormais pour le temps de garderie, qu'il s'agisse d'un accueil maternel ou élémentaire, et quelle que soit la période de la journée : matin ou soir. Elle ne varie qu'en fonction des revenus.

13.08 €

TRANCHE 1 à 8	QUOTIENT FAMILIAL	REVENUS MENSUELS			TARIF DU JOUR SCOLAIRE				
		Ménage avec 1 enfant à charge B	Ménage avec 2 enfants à charge	Ménage avec 3 enfants à charge	Garderie matin	Repas midi	Animation 12h/14h	Garderie soir	TOTAL
8 et HC* (100 %)	à partir de 2 500,00 €	à partir de 6 250,00 €	à partir de 7 500,00 €	à partir de 10 000,00 €	5.88 €	5.24 €	7.84 €	5.88 €	24.84 €
7 (80%)	de 2000,00 € à 2 499,99 €	de 5 000,00 € à 6 249,99 €	de 6 000,00 € à 7 499,99 €	De 8 000,00 € à 9 999,99 €	4.70 €	4.19 €	6.27 €	4.70 €	19.86 €
6 (60%)	de 1 500,00 € à 1 999,99 €	de 3 750,00 € à 4 999,99 €	de 4 500,00 € à 5 999,99 €	de 6 000,00 € à 7 999,99 €	3.53 €	3.15 €	4.70 €	3.53 €	13.73 €
5 (50 %)	de 1 000,00 € à 1 499,99 €	de 2 500,00 € à 3 749,99 €	de 3 000,00 € à 4 499,99 €	De 4 000,00 € à 5 999,99 €	2.94 €	2.62 €	3.92 €	2.94 €	12.42 €
4 (40%)	de 750,00 € à 999,00 €	de 1 875,00 € à 2 499,99 €	de 2 250,00 € à 2 999,99 €	De 3 000,00 € à 3 999,99 €	2.35 €	2.10 €	3.13 €	2.35 €	9.93 €
3 (30%)	de 600,00 € à 749,99 €	de 1 500,00 € à 1 874,99 €	de 1 800,00 € à 2 499,99 €	de 2 400,00 € à 5 999,99 €	1.76 €	1.57 €	2.35 €	1.76 €	7.44 €
A 2 (20 %) I	de 450,00 € à 599,99 €	de 1 125,00 € à 1 499,99 € C	de 1 350,00 € à 1 799,99 €	de 1 800,00 € à 2 399,99 €	1.18 € D	1.05 € E	1.57 € F	1.18 € G	4.98 € H
1 (10 %)	moins de 450,00 €	moins de 1 125,00 €	moins de 1 350,00 €	moins de 1 800,00 €	0.59 €	0.53 €	0.78 €	0.59 €	2.49 €

GUIDE DE LECTURE DU TABLEAU

Un exemple de lecture : un ménage (couple ou personne isolée) ayant un enfant à charge **B** et un revenu mensuel compris entre 1 125,00 € et 1 499,99 € **C** se situe dans la tranche 2 **A**, c'est à dire qu'il ne paiera que 20% **I** du coût réel du service périscolaire et donc les tarifs suivants s'appliqueront : 1.18 € de garderie du matin **D**, 1.05 € de repas du midi **E**, 1.57 € d'animation (12h/14h) **F** et 1.18 € de garderie du soir **G**. Soit un total de 4.98 € **H**.

N.B.: La tranche 1 ne paie que 10% du prix du service; la tranche 4, 40 % et la tranche 8, 100%.

*HC: Hors Collectivité (résidant hors de la Ville de Verdun)



LE QUOTIENT FAMILIAL



Le quotient familial prend en compte les revenus du ménage et le nombre d'enfants à charge.

En fonction du quotient familial, huit tranches de tarifs ont été définies.

Les usagers, selon leurs revenus, paient de 10% à 100% du coût des services.

Les usagers des tranches 1 et 2 soit 38% des usagers paient moins que l'an dernier.

Les usagers de la tranche 3 paient moins que l'an passé pour les enfants en maternel et un peu plus pour les enfants en élémentaire.

Effectifs

Les effectifs scolaires en primaire baissent à Verdun comme partout ailleurs dans le département. La population vieillit. Cette érosion se constate depuis des décennies. Les effectifs sont passés entre 2010 et 2011:

- dans le public de 1487 à 1403
- dans le privé (École Sainte Anne) de 369 à 360.

Les deux secteurs privé et public, qu'il est inutile de vouloir toujours opposer ou mettre en concurrence, suivent tous deux une évolution sensiblement conforme à celle de la démographie de la Meuse, où des baisses d'effectif sont constatées d'une rentrée sur l'autre, par l'Education Nationale.



École Sainte Anne - Verdun



Chantier école Caroline Aigle - Verdun

Résidents Extérieurs

La totalité du coût de revient est désormais facturée aux habitants des communes extérieures, ainsi que la loi le permet. Les habitants concernés peuvent soit faire financer ce service par les communes dans lesquelles ils habitent, soit utiliser les écoles de leur lieu de résidence et les services périscolaires de celles-ci. En tout état de cause, les habitants de Verdun n'ont pas à supporter cette charge extérieure.

L'avenir ?

La création de l'école Caroline Aigle va permettre un accroît de qualité dans l'accueil périscolaire, en raison de la qualité et du confort des locaux (120 places CAAPE et 180 places en restauration). Actuellement les capacités sont de 230 places en CAAPE et de 330 en restauration sur l'ensemble de la ville de Verdun.

Démocratie de Proximité : Le tonneau des Danaïdes !

Verdun n'en finit pas d'être en travaux ! Certes, ils contribuent à transformer la ville. Cependant, des questions demeurent, tant sur le coût réel et final pour un contribuable, que sur les bénéfices pour les verdunois au quotidien. En effet le pont Chaussée, prochainement à nouveau en travaux en est un exemple parfait. De même, le nouveau giratoire de la Galvaude est dangereux et dans l'attente de la reconstruction attendue depuis si longtemps du Commissariat de Police ! Pendant que les entreprises grignotent, font, défont et

refont continuellement des travaux, toujours dans le centre ville, c'est la qualité de vie qui en pâtit. Des crédits, des dettes : qui veut payer pour des services qui se réduisent comme peau de chagrin ? À aucun moment, l'aspect humain ne semble entrer en ligne de compte. Une école en construction, regroupera 3 écoles au Faubourg, au détriment de la proximité et d'un accueil à taille humaine. Autant d'éléments symptomatiques d'un refus de faire de Verdun une ville attractive où il fait bon vivre, preuve en est la dépopulation constatée chaque

année. Verdun attire par son histoire, son défi est de redevenir une ville agréable pour ses habitants, et cela passe nécessairement par la qualité des services rendus. Une telle ambition suppose un projet d'ensemble et de se comporter en partenaire avec les communes qui nous entourent. Cela implique de restaurer la confiance. De pleines pages de publicité dans le journal n'y suffiront pas. Verdun a besoin d'une vision cohérente, claire et assumée des actions menées.

Inscriptions sur les listes électorales



Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des Etats membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1er mars 2012, sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au **31 décembre 2011 inclus (le bureau sera ouvert exceptionnellement le samedi 31 décembre de 9h00 à 12h00)**.

Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

La nouveauté cette année, est que l'inscriptions sur les listes électorales est possible, directement sur le site internet: monservic-public.fr

Il est rappelé que l'exercice du droit de vote, aussi bien lors des consultations partielles que des élections générales est subordonné à l'inscription sur les listes électorales.

L'inscription sur les liste électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Les électeurs trouveront les renseignements utiles dans les mairies.

Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière sera déferée au Tribunal d'instance.

Les sanctions pénales, auxquelles elle s'expose en application des articles L.86 et L.88 du code électoral, seront effectivement appliquées.

Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription

Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur: carte d'identité, passeport.

En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel, ou les six mois de résidence exigées par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.

Recensement des Français et «Journées Défense et Citoyenneté

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie du domicile. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parent, tuteur,...).

Le recensement est possible, directement sur le site internet: monservic-public.fr

Déclaration: L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant son état civil (nom, prénoms, date et lieu de naissance,...), ses domicile et résidence et sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- Un livret de famille,
- Un justificatif de domicile.

Si l'intéressée est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la Journée défense et citoyenneté, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou un certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.



CCAS : Service de transport en bus proposé aux plus de 60 ans

Le CCAS de Verdun a mis en place un service de bus qui transporte les personnes âgées afin de favoriser leur mobilité et leur permettre ainsi de se rendre à des activités définies.

Trois circuits de transports en bus sont actuellement proposés à l'ensemble des Verdunois de plus de 60 ans via l'adhésion à cette carte annuelle (du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante) :

- Circuit supermarchés (2 fois / mois) : une accompagnatrice porte les sacs de courses jusqu'au seuil du domicile.
- Repas dansant au foyer Jeanne d'Arc (1 fois par mois)
- Espace des Cordeliers (1 fois par semaine)

Pour chacun des circuits, les personnes âgées sont acheminées de leur domicile au lieu de leurs activités, à une date et à un horaire fixés par avance.

Infos Pratiques

Le coût de la carte de bus est de 36 euros par circuit.

Les personnes intéressées peuvent y souscrire en s'adressant au CCAS

CCAS DE VERDUN

14 rue des Tanneries 55 100 Verdun

Tél : 03 29 83 44 22

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Le vendredi de 10h à 12h



l'Hiver arrive, préparez-vous au déneigement !

En matière de déneigement et de nettoyage plus généralement, les particuliers comme les professionnels sont soumis à la réglementation spécifique. Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer le trottoir et le caniveau au devant de leurs maisons, magasins, cours, jardins ou autres emplacements.

En cas de verglas, il est demandé aux habitants de répandre devant leur habitation du sable, du sel, etc...Par ailleurs, les propriétaires et locataires sont tenus, au moment du dégel, de casser la glace et de la mettre en tas comme pour la neige.

En cas de non respect de ces quelques gestes, les contrevenants s'exposent à une contravention.

Information

Consignes d'Ineos, en cas d'accident industriel majeur

Pour connaître les bons gestes de protection et les consignes à appliquer en cas d'accident industriel majeur, les plaquettes d'information Ineos sont disponibles à l'accueil de la Mairie de Verdun.

Renseignements sur www.verdun.fr

Agenda

Fêtes de fin d'année

du 03 décembre au 1er janvier 2012

Patinoire, marché de Noël et forêt enchantée

Grenier Théâtre

Tant qu'on cherchera un berger on votera comme des moutons

du 09 au 11 décembre

L'humoriste Jean Patrick Douillon fait son One man Show au théâtre de Verdun. Son spectacle aura lieu le vendredi 9 décembre à 20h30, le samedi 10 décembre à 20h30 et le dimanche 11 décembre à 15h00. Cet humoriste offrira aux spectateurs la possibilité de rire des absurdités du monde. Un spectacle abordant les sujets d'actualités avec humour et impertinence.



Quand je faisais comique
Du 13 au 15 janvier

Bernard Suin revient sur 15 années d'un rôle souvent merveilleux, drôle mais nostalgique, parfois même emprunt d'humour noir et satirique. Cet artiste maintes fois récompensés, auteur, interprète et animateur est votre rendez-vous de janvier.

Transversales

Du fond des gorges

le 04 et 05 janvier 2012

La voix et les mots sont les outils de l'interaction entre les hommes. Dans cette pièce de Pierre Meunier, ce ne sont pas deux acteurs, mais trois qui échangent par la voix. Trois, c'est le chiffre qui crée le collectif, le chœur, la discorde et la domination. Rentrez dans l'univers des lettres et retrouvez les sens des mots, leurs contresens et leur espièglerie.

Le Malade imaginaire

le 10 janvier 2012

La dernière pièce de Molière revisitée avec la mise en scène d'Alain Gautré. Ce comédie-ballet en trois actes ré-interprété, en gardant cependant le génie dramatique et la science du jeu de scène.

Même s'il respecte plus l'esprit que la lettre, en ajoutant des éléments musicaux et chorégraphiques répondant aux exigences contemporaines, la pièce reste fidèle à son maître. Ce qui est sûr, c'est que le malade imaginaire est contagieux même au 21ème siècle.



Orchestre d'Auvergne

Le 15 janvier 2012 à 16H

Formation à part dans le paysage musical des orchestres permanents français, l'Orchestre d'Auvergne est un ensemble à corde dont l'excellence est reconnue bien au-delà de ses frontières. Sous la direction d'Arnaury Coeytau, Mozart, Puccini, Tartini et Tchaïkovski seront à l'honneur en ce début d'année.

Sabri Brother - Pakistan

le 19 janvier 2012 à 20h30

Originaire de l'est du Penjab, la dynastie des Sabri a 400 ans. Les frères Sabri ont débuté en scène en 1658 avant de se faire connaître dès 1961 avec leur premier disque: Mero-koinehi. Vingt ans plus tard, les Sabri Bros ont promené leur chant sur les cinq continents. Le clan Sabri occupe toute une rue grâce aux subsides tirés du qawwali, qui fonde l'âme du chant pakistanais.

Verdun Autrement

le 7 janvier 2012

Départ de la salle Cassin le samedi 07 janvier 2012 à partir de 14h30 pour les premiers participants jusqu'à 18h00.

Voeux aux sportifs

21 janvier 2012 à 15h00

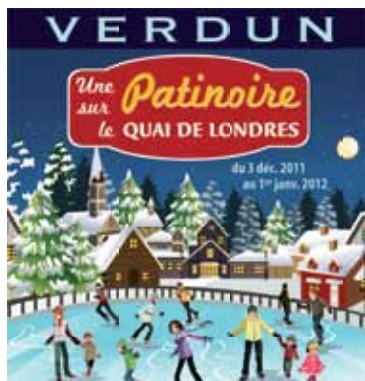
Les vœux aux sportifs auront lieu le 21 janvier prochain à 15 h pour récompenser les sportifs Verdunois de leur belle année. Les athlètes, solo ou en équipe, seront invités à monter sur l'estrade de la salle Cassin du Pré l'Evêque pour y recevoir leur récompense. Ils seront accompagnés des entraîneurs de chaque club sélectionnés qui énonceront les mérites de leurs clubs sur l'année écoulée.



Les fêtes de fin d'année

Du 03 décembre au 1er janvier 2012

Pour la 1ère fois, Verdun accueille, sur le quai de Londres, une patinoire de 200m2 pour les fêtes de fin d'année ! Une belle occasion de se divertir, pour les petits et pour les grands, en plein centre-ville, dans une ambiance festive, et de s'initier aux plaisirs de la glisse. Des chalets gourmands accueilleront le public avec leur commerce de bouche et un jardin aux couleurs d'hiver illuminé sera aménagé avenue de la Victoire et au pied du Monument à la Victoire.



Avec le soutien financier de la Communauté de Communes de Verdun et le partenariat de l'Office de Tourisme, cet événement est porté par l'Union du Commerce Verdunois. Cette opération accompagne les autres initiatives prises par les commerçants, la Ville et la Communauté de Communes de Verdun pour célébrer les fêtes de fin d'année (jardin d'hiver, illuminations de Noël, marché paysan....)

Patiner en toute sécurité: Outre les patins traditionnels, des patinettes pour les petits sont fournies (semelle métallique avec une double lame fixée directement à la chaussure de l'enfant, pointure < 26).

3 € l'heure de patinage (patins compris)

Le vendredi 16 et le samedi 17 décembre, deux soirées nocturnes. Ouverture de la patinoire jusqu'à **22h30**. Animation assurée par la discothèque «LA PLANETE».

Le samedi 17 décembre de 10h00 à 19h00, marché paysan sur le Quai de Londres (à l'entrée de la rue des Rouyers) en collaboration avec la fédération Départementale des Jeunes Agriculteurs.

Marché de Noël



L'Union des Commerçants Verdunois et ses partenaires proposent des animations à Verdun pour les fêtes de fin d'année. Une patinoire sera installée devant la Poste sur le Quai de Londres, des chalets gourmands, installés également sur le Quai de Londres, accueilleront le public avec leur commerce de bouche.

Forêt enchantée



Après le succès cet été, de l'opération «Verdun, côté jardin», organisée par l'Union des Commerçants Verdunois, le thème du jardin sera à nouveau traité avec les professionnels du secteur concerné. Des décorations arbustives sous la forme d'un jardin d'hiver seront installées au pied du monument à la Victoire et sur l'Avenue de la Victoire sur le thème : la forêt enchantée.

Verdun autrement



Le 7 janvier 2012 aura lieu la **3ème édition de la randonnée nocturne Verdun Autrement**. Suite aux succès des deux premières éditions, un parcours de 8 km vous est proposé à travers la ville de Verdun parée de ses habits de lumière. La citadelle haute est au programme. N'oubliez pas vos torches et équipez vous de bonnes chaussures.

Cette manifestation se déroulera au départ de la salle Cassin, le **samedi 7 janvier 2012**, à partir de **14h30** pour les premiers jusqu'à **18h00**. Le parcours passera par la citadelle basse et haute pour rejoindre ensuite le Palais Episcopal et la porte Chatel, rue Mautroté, la Cour du Musée de la Prinerie, rue Mazel, rue et pont St Airy, allée de Chanteraine, place de la Digue, rue Poincaré et retour à la salle Cassin.

Cette randonnée nocturne donne l'occasion de découvrir le patrimoine verdunois avec un regard nouveau.